

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**Incorporation
de biens sans
maitre dans le
domaine
communal**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 20 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt du mois d'octobre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de Conseillers
Municipaux :

- en exercice : 33
- présents à la séance : 25
- représentés : 8
- absent : 0

Etaients présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Monsieur Alain COMBES, Adjoints, Monsieur Raoul DALLE, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
13 octobre 2022

Par procuration : Madame Marie PAOLI (Madame Elizabeth MINET-TRENEULE), Madame Ghaliya THAMI (Monsieur Thierry JACQUES), Madame Catherine THUIN (Monsieur Philippe TORRES), Madame Sonia NUNEZ VAZ (Monsieur Aurélien VAN de VOORDE), Monsieur Nicolas ROUSSON (Madame Betty ZAMPIELLO), Monsieur Francis DURSAPT (Madame Régine BOURGADE), Monsieur Karim ABED (Monsieur Philippe POUGET), Madame Michelle JACQUES (Monsieur Jérémy BRINGER), Conseillers Municipaux.

Date de l'affichage
à la porte de la
Mairie et
publication sur le
site internet :
03/11/2022

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Madame Régine BOURGADE expose :

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux « Libertés et responsabilité locales », et notamment son article 147 ;

Vu les articles L. 1123-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article 713 du Code civil ;

Vu l'arrêté municipal n° 18988 / 67-2021 en date du 7 Septembre 2021 constatant la situation de biens présumés sans maître ;

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs ;

Considérant que les biens cités ci-dessous n'ont pas de propriétaire connu, que les contributions foncières s'y rapportant n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans et qu'ils ne se sont pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de la dernière publicité de l'arrêté municipal sus-indiqué constatant la situation desdits biens ;

Il est proposé aujourd'hui de :

➤ **DÉCIDER** d'incorporer les biens cités ci-dessous dans le domaine communal :

AB	60	LA MOULIERE	Landes	87 a 75 ca
BO	9	LA COUOSTE	Landes	57 a 10 ca
BO	10	LA COUOSTE	Landes	1 ha 34 a 40 ca
AH	27	BEYOUNAL	Landes	73 a 07 ca
AH	28	BEYOUNAL	Sol	39 ca
AM	5	RAMADES	Landes	1 ha 68 a 15 ca
AR	111	SAINT PRIVAT	Sols	31 ca
AR	112	SAINT PRIVAT	Sols	24 ca
AD	9	MOULEDES OUEST	Futaies résineuses	28 a 50 ca
E	32	LA VALETTE	Landes	1 ha 92 a 24 ca
E	51	COUOSTO DEL PIBOU	Futaies résineuses	58 a 15 ca
E	52	COUOSTO DEL PIBOU	Landes	3 ha 30 a 56 ca
E	57	COUOSTO DEL PIBOU	Futaies résineuses	47 a 32 ca
E	59	COUOSTO DEL PIBOU	Landes	1 ha 46 a 62 ca
E	122	COUMBO DE LA PAOusetto	Landes	48 a 85 ca
E	123	COUMBO DE LA PAOusetto	Terres	19 a 00 ca
E	211	COUOSTO DEL PIBOU	Landes	35 a 13 ca
E	212	COUOSTO DEL PIBOU	Landes	16 a 52 ca
E	213	COUOSTO DEL PIBOU	Landes	08 a 27 ca
E	214	COUOSTO DEL PIBOU	Landes	2 ha 25 a 31 ca
A	23	LA POUNCHE	Landes	81 ca
A	589	LAS BAISES	Landes	07 a 45 ca
A	590	LAS BAISES	Landes	01 a 87 ca
AS	245	LEOPOLD MONESTIER	Sols	26 ca
BN	5	LESPINASSE	Futaies résineuses	18 a 00 ca

Le transfert de propriété des biens mentionnés sera publié au service de la publicité foncière de Mende par le biais d'un acte en la forme administrative.

La présente délibération sera publiée et affichée en mairie. Elle sera en outre notifiée au représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

#signature2#

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr